

Les défis de la démocratie des données

Requérant principal UNIL

Oscar Mazzoleni, Faculté des sciences sociales et politiques

Requérant principal Université Laval

François Gélinau, Faculté des sciences sociales

Thématique

Transformation de la politique par le numérique et ses conséquences

Activités

Organisation d'un séminaire conjoint à l'Université Laval (échange entre chercheur·e-s et conférence publique) et publication d'une monographie

Descriptif

Le numérique transforme la politique de deux façons. D'une part, il transforme radicalement le rapport que les citoyens entretiennent avec la politique et la société. Le numérique, en lien avec les données massives (« big data ») et l'intelligence artificielle (« smart data »), démultiplie les occasions pour le citoyen de s'informer, de débattre et de participer à la prise de décision politique, bien au-delà (mais pas forcément en opposition) des mécanismes classiques comme le vote ou le militantisme de terrain. D'autre part, le numérique donne aux acteurs politiques et sociaux (gouvernements, administration, partis politiques, mouvements sociaux) un volume d'information inédit leur permettant de repenser en profondeur la façon dont ils interagissent avec les citoyens. Cette masse d'information soulève cependant des questions sur la manipulation et sur la capacité à utiliser et analyser ces données, ainsi que des questions éthiques liées au respect des normes légales de sécurité et de respect de la vie privée.

Dans cette société hautement connectée, les acteurs qui accèdent aux empreintes numériques laissées par les citoyens acquièrent le pouvoir d'orienter les décisions d'achat ou d'influencer la façon dont les citoyens s'informent, travaillent et se déplacent. Si l'impact de ce qu'on a appelé la mise en données (« datification » en anglais, c'est-à-dire la tendance à transformer chaque aspect de notre vie en une donnée, qui dans la « société de l'information » acquiert une valeur d'échange) peut avoir des conséquences sur différents domaines sociaux, ceci est encore plus important dans le domaine politique. En effet, les données peuvent être utilisées par différents types d'acteurs politiques (partis, groupes de pression, gouvernements) avec des modalités et des objectifs différents. Par exemple, les données peuvent être utilisées par les partis et les candidats pour profiler les citoyens et leur transmettre des messages personnalisés lors des campagnes électorales. Elles peuvent aussi être utilisées par les gouvernements afin de contrôler la population. Les acteurs publics ont la responsabilité de la régulation de l'usage des données par les entreprises privées et par autres acteurs. L'usage et la gestion de ce type d'information peuvent avoir des conséquences sur le processus démocratique et sa régulation politique est de plus en plus une question nodale. Il s'agit d'un cadre complexe qui touche plusieurs aspects de notre démocratie : l'information, le contrôle social, le droit à la vie privée. La présente crise sanitaire l'illustre bien l'actualité de ces dynamiques.

À partir de ces questions générales, l'activité de recherche sera organisée en trois axes :

1. Profiler et personnaliser : l'usage des données lors des campagnes électorales. A travers la collecte des données, les acteurs politiques peuvent adapter leur campagne aux différents types d'électeur en leur fournissant des messages personnalisés. Les plateformes telles que Facebook peuvent influencer la manière dont nous nous informons. Ceci peut avoir des conséquences sur la confiance dans la politique des citoyens et sur la légitimité du processus démocratique. Ce qui a changé avec l'ère numérique est l'omniprésence des données.
2. Contrôle social ou santé ? Les implications des applications de traçage des contacts lors de l'émergence du coronavirus. La capacité des États de surveiller la population a augmenté. La pandémie a mis à la lumière des perspectives de surveillance inédites.
3. La régulation publique de l'usage des données. Qui contrôle les données et quels droits avons-nous en tant que citoyens sur nos données personnelles ? La protection des données peut être considérée comme une question de droit fondamental.

Calendrier

- Mai 2021 : démarrage du projet et mise en place de la collaboration, échange d'idées, organisation des activités de recherche
- Juin-août 2021 : planification du séminaire conjoint, sélection des thématiques et des conférenciers
- Septembre 2021 : séminaire conjoint de deux jours à l'Université Laval
- Octobre-décembre 2021 : coordination et préparation d'une monographie avec les contributions issues du séminaire
- Septembre-octobre 2021 : séjour de Mme Cecilia Biancalana (UNIL) de 6 semaines à l'Université Laval, pour collaborer à la préparation du séminaire, de la publication et de la conférence publique
- Fin septembre-décembre 2021 : séjour de 12 semaines d'un(e) étudiant(e) de l'Université Laval à la Faculté des Sciences sociales et politiques de l'UNIL pour collaborer à la préparation de la publication et afin de consolider la collaboration entre les deux institutions
- Janvier 2022 : diffusion des résultats de la monographie, avec notamment une rencontre publique;
- Mars-avril 2022 : bilan et élaboration d'un projet de LIA.